

André Duval

Une opinion parue dans la Tribune de Genève du 17 avril 2009

## **Instituteur : une profession en voie de disparition**

Mais quelle mouche a donc piqué Monsieur Charles Beer, conseiller d'Etat en charge du DIP ?

Alors que tous les cantons suisses forment leurs instituteurs dans une Haute Ecole Pédagogique (HEP) dont le diplôme est pourtant reconnu par la CDIP (Conférence des Directeurs de l'Instruction Publique), voilà qu'à Genève, notre ministre s'est mis en tête de confier cette formation à un Institut Universitaire de Formation des Enseignants (IUFÉ). Tout en prétendant vouloir se conformer à l'harmonisation scolaire acceptée par le peuple, il prévoit néanmoins pour Genève une formation prétendument plus « exigeante »...du moins sur le papier.

Le projet de loi sur la formation des futurs enseignants ([PL 10432](#)) de Monsieur Beer induit pourtant de sérieux problèmes.

1. Il y est prévu de confier aux Maîtres de disciplines spéciales(MS) l'enseignement des branches telles le dessin, les travaux manuels, la musique, la gymnastique, etc. ceci « de façon systématique, en pleine responsabilité et donc en dehors de la présence des titulaires de classe. Le corps enseignant primaire est donc ainsi appelé à une évolution vers des formes nouvelles de répartition des enseignements dans les classes, face aux élèves. » (p. 55/56 du projet de loi du CE (PL 10432).

Il s'agit bel et bien là, pour les enseignants des divisions primaire et élémentaire, de la perte de leur statut de généraliste. La mise à mort de la profession d'instituteur est programmée ; le processus est déjà en marche. La formation actuelle des enseignants, à l'université, comme celle prévue en futur IUFÉ ne prévoit pas du tout ces didactiques dites « spéciales ». Ainsi donc les futurs instituteurs n'apprennent absolument pas à les enseigner, ils en sont réduits à devenir uniquement des professeurs spécialistes de français, de math et de langues (allemand, anglais) ; ils sont privés dès lors de l'enseignement de toutes ces branches qui justement font la richesse de cette profession, qui permettent de découvrir les élèves sous un autre jour. De même, et c'est primordial, l'élève ne voit son enseignant qu'en tant qu'enseignant de branches « intellectuelles ». Les rapports ne sont plus les mêmes et ils s'en trouvent extrêmement appauvris, au détriment des élèves.

Il est regrettable par ailleurs que les maîtres de disciplines spéciales soient contraints à tenir la classe entière : cela supprime de facto bien des activités qui deviennent ingérables avec plus de 12 élèves.

2. Le projet de loi du Conseil d'Etat exige que les enseignants primaires obtiennent, pour leur formation, un bachelor + un certificat complémentaire.

Il s'agit là d'un pur scandale ! Le bachelor obtenu en HEP permet à n'importe quel candidat formé dans les autres cantons d'être nommé dans la Suisse entière, sauf à Genève. La mobilité préconisée par Harmos n'est donc pas respectée. Les instituteurs d'autres cantons ne seront engagés à Genève qu'à 50% et ne pourront y être nommés qu'à condition de « compléter » leur formation par ce certificat de pure spécificité genevoise.

Quelle sera la réaction des autres cantons suisses ? Il y a fort à parier qu'ils n'accepteront pas les candidats de notre canton, ceux-ci étant soi-disant « surqualifiés » alors que Genève

n'offre la réciprocité qu'au prix d'un complément de formation. Il s'agit là, ni plus ni moins, d'une formation protectionniste.

Et M. Beer d'autoproclamer Genève comme « exemple » et « pôle d'exigence » alors qu'elle est en queue de classement à PISA ! Revenons sur terre !

Cette formation « surdimensionnée » entraverait fortement la mobilité nationale des personnes susceptibles d'enseigner dans les autres cantons. Elle va donc à l'encontre d'Harmos. Qu'à cela ne tienne, pour le président du DIP, Genève a « tout juste » et d'ajouter, visionnaire, que ce sera donc à tous les autres cantons de suivre son exemple !

3. Genève devrait enfin, selon le ministre en charge du DIP, jouer un rôle pionnier grâce à un « Institut Universitaire de Formation des Enseignants » qui réunirait les enseignants des degrés élémentaire, primaire et secondaire. M. Beer insiste en effet sur la nécessité d'une « *vision unique et partagée de la profession.* » Voilà encore une distinction présomptueuse de Genève qui voudrait jouer ce rôle en solo, sans justification aucune.

Cette vision des choses écarte d'emblée l'idée qu'enseigner en tant que « vrai » généraliste à l'école primaire n'est pas du tout le même métier qu'enseigner au secondaire I et II en tant que spécialiste.

Pour terminer, certains avancent le coût d'une formation en HEP soi-disant plus élevé qu'à l'université ! On est en droit d'avoir des doutes : par quel tour de passe-passe 4 ans de formation n'entraîneront pas de coûts supérieurs à une formation en 3 ans ?

Il existe déjà une HEP commune à la plupart des cantons romands (Berne, Jura, Neuchâtel, Fribourg et Valais), il semble évident et indispensable d'adopter à Genève la sagesse du reste de la Suisse. La prétention de nos autorités n'est de loin pas justifiée au vu des résultats de nos élèves. Il est temps que cela change.